

## L'« OPINIONE PUBBLICA » EST-ELLE LA REINE DU MONDE?

### LE DEBAT ITALIEN AU XVIII<sup>E</sup> SIECLE<sup>1</sup>

Edoardo TORTAROLO

L'origine du syntagme accrocheur – pour reprendre Sandro Landi – *opinione pubblica* en italien au XVIII<sup>e</sup> siècle ne fait aucun doute. La recherche de Sandro Landi l'a montré de façon tout à fait claire et convaincante. Mon rapport est une sorte de commentaire ou paratexte à son livre. Je me limiterai ici aux aspects de l'histoire de ce syntagme *opinione pubblica* qui servent à la compréhension du vocabulaire des Lumières italiennes, surtout d'un point de vue politique et quant à l'image de la société que les hommes des Lumières ont eue. Sur le plan méthodologique, il est assez évident qu'une multiplicité d'approches est possible, y compris naturellement celle strictement linguistique qui peut désormais s'appuyer sur des *data base* très vastes comme Gallica ou Ecco. Le panorama italien est cependant assez sombre à cet égard. Le choix des textes n'est pas systématique, c'est-à-dire qu'à la suite du livre de Landi on constate que les sources sont loin d'être complètes. Sandro Landi a eu le mérite de tenter une investigation sur un syntagme très important et néanmoins négligé par la recherche historique italienne. Venturi avait étudié de façon très novatrice l'histoire des termes *socialismo* et *despotismo orientale* au début des années 1960, puis Luigi Firpo et Carlo Ginzburg ont amorcé une recherche systématique qui a été assez vite abandonnée. Cela fait qu'avant celui de Sandro Landi on n'a eu en Italie aucun livre comparable à celui de Gunn, *Queen of the world*<sup>2</sup>, ou aux essais, pas vraiment convaincants mais très utiles, de Lucian Hölscher pour les pays de langue allemande<sup>3</sup>. Force est donc d'observer, avant Landi, l'absence d'une histoire de l'opinion publique, que ce soit en tant que syntagme ou en tant qu'étude des rapports entre la masse des citoyens / sujets et le pouvoir politique dans ses formes diverses. Cette absence est assez surprenante dans le cas italien, mais quelques éléments du panorama historiographique ont été mentionnés par Landi, à propos desquels on peut formuler les remarques suivantes.

---

<sup>1</sup> À propos de Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, Rennes, PUR, 2006.

<sup>2</sup> John Alexander Gunn, *Queen of the world : opinion in the public life of France from the Renaissance to the Revolution*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995.

<sup>3</sup> Lucian Hölscher, « Öffentlichkeit », dans *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*. Herausgegeben von Otto Brunner, Werner Conze, Reinhart Koselleck, IV, Stuttgart, Klett-Cotta, 1978, pp. 413-467 et *Öffentlichkeit und Geheimnis. Eine begriffsgeschichtliche Untersuchung zur Entstehung der Öffentlichkeit in der frühen Neuzeit*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1979.

1. La longue expérience de la *Begriffsgeschichte* allemande est bien connue en Italie grâce aux traductions qu'on a faites de quelques articles comme « Politique » et aux articles sur la *Begriffsgeschichte*, qui ont discuté du principe fondateur de cette orientation, c'est-à-dire du rapport problématique mais incontournable qu'il y a entre la réalité politique et sociale et les modifications du vocabulaire, spécialement à l'époque de la Sattelzeit, cette transformation qui mène de l'Ancien Régime à la société industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle.

2. À partir des années 1970 on a reconnu en Italie l'importance de la notion de discours politique dans le sens que Quentin Skinner et John Pocock ont donné à cette orientation<sup>4</sup>, d'autant plus que Skinner et Pocock se sont penchés de très près sur l'histoire italienne.

3. D'excellents exemples, très empiriques pour ainsi dire, ont récemment montré ce que l'on peut apprendre d'une histoire des concepts politiques au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il en va ainsi de l'étude de cas qu'a donnée Luciano Guerci à propos de la *democrazia rappresentativa* de 1796-1799 (*triennio repubblicano*)<sup>5</sup>. Le fait qu'avant Landi il n'y ait pas eu d'histoire du syntagme explique la maladresse des interventions proposées sur le thème de l'opinion publique dans les sociétés prémodernes, comme celle d'Emilio Gabba dans son introduction à un recueil d'essais sur l'opinion publique dans l'histoire, publié dans la *Rivista storica italiana* de 1998<sup>6</sup>. La définition de l'opinion publique y est dérivée de celle totalement a-historique et politologique de Giovanni Sartori<sup>7</sup>. Selon Gabba, « le mot opinion publique, utilisé pour indiquer une participation vaste et consciente du peuple à la vie politique d'un État libéral, avait une origine récente, liée à la Révolution française. Ce n'est qu'avec de grandes précautions qu'on peut la lier aux républiques de l'Antiquité. Benjamin Constant parle dans ses *Principes de politique* de 'l'autorité sociale chez les Anciens' ».

Landi a très bien montré que même en Italie l'opinion publique a commencé à pointer dans la discussion politique bien avant la Révolution et que le contenu du syntagme, que Gabba et Sartori lient exclusivement aux formes libérales de participation au gouvernement, est justement ce qu'il faut

---

<sup>4</sup> Voir *Meaning and Context: Quentin Skinner and his critics*. Edited and introduced by James Tully, Cambridge, Polity Press, 1988 ; Kari Palonen, *Quentin Skinner: history, politics, rhetoric*, Cambridge, Polity Press, 2003 ; John G. A. Pocock, *Political Thought and History. Essays on Theory and Method*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

<sup>5</sup> Luciano Guerci, « "Democrazia rappresentativa": definizioni e discussioni nell'Italia del triennio repubblicano », dans *L'Europa tra Illuminismo e Restaurazione. Scritti in onore di Furio Diaz*. A cura di Paolo Alatri, Rome, Bulloni, 1993, pp. 227-275 et *Istruire nelle verità repubblicane. La letteratura politica per il popolo nell'Italia in rivoluzione (1796-1799)*, Bologne, il Mulino, 1999.

<sup>6</sup> Emilio Gabba, « Pubblica opinione e intellettuali nel mondo antico », *Rivista Storica Italiana*, 110 (1998), I, pp. 5-17.

<sup>7</sup> Giovanni Sartori, « pubblica », dans *Enciclopedia del Novecento*, IV, Rome, Treccani, 1979, pp. 937-949.

définir. Il faut quant même remarquer qu'on ne dispose pas encore d'une histoire des mots *liberale* ou *liberalismo*.

Landi se concentre sur la Toscane et sur les usages de *opinione pubblica*, *communis opinione*, *pubblico* dans la culture toscane, mais il donne aussi de très intéressants aperçus sur les discussions en Lombardie et en particulier sur les frères Verri, qui ont attiré l'attention de plusieurs historiens, dont tout récemment celle de Carlo Capra<sup>8</sup>. Ce dernier toutefois, comme Landi le souligne avec raison, n'a pas analysé le vocabulaire politique utilisé par Pietro Verri. Tout d'abord on remarquera que le syntagme « opinion publique » est absent dans le *Caffè*, la revue politique que les frères Verri, Beccaria et leurs amis ont publiée de 1764 à 1766. L'« opinione » y est présente, bien sûr, mais avec une connotation assez négative : elle est souvent utilisée pour suggérer la présence d'une erreur. Lorsqu'on traite du problème de l'influence de la lune sur la vie humaine, Pietro Verri lie les croyances astrologiques à la fausseté et au mensonge, à la barbarie du passé et à l'ambition perverse du présent.

Les intellectuels des Lumières se posent donc face au public pour l'éclairer et se détacher de la plèbe : l'opinion publique est loin de désigner l'opinion correcte qu'on doit suivre pour arriver au bonheur de la société. Le « public », dit Pietro Verri, est plus éclairé au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'auparavant par des écrivains exacts, qui veulent répandre la vérité, mais ce processus de diffusion reste inachevé, bloqué par la « plèbe littéraire », c'est-à-dire par des écrivains qui sont liés aux idées du passé, pleins d'idées frivoles et satisfaits de cette frivolité. Un collaborateur du *Caffè*, Sebastiano Franci, écrit un essai sur le sujet « de la précaution contre les opinions » et prit comme base le contraste vérité / opinion. Le principe *vox populi vox dei* est à rejeter. Dans le *Caffè*, lorsqu'est utilisée une notion comme *pubblico suffragio delle nazioni e dei secoli*, il s'agit comme chez Verri d'un emploi de nature polémique pour indiquer la nécessité de l'investigation individuelle, ex novo, à la recherche de la vérité.

Dans l'ouvrage le plus important des Lumières en Lombardie, *Des délits et des peines*, la tradition est critiquée en tant qu'obstacle à la réforme indispensable du système juridique et social. Beccaria fait mention dans un seul passage de l'*opinione comune* : dans le chapitre 16 « De la torture », il écrit que « l'infamie est un sentiment qui n'est sujet ni aux lois ni à la raison, mais à l'opinion commune ». Le contraste entre l'« opinion commune » d'un côté et la « raison » de l'autre n'implique pas tout à fait une rationalité de l'*opinione comune*. Dans le chapitre 28 « De la peine de mort », Beccaria discute de l'opinion en tant qu'élément de stabilité en soi, sans rapport avec le contenu de l'opinion.

---

<sup>8</sup> Carlo Capra, *I progressi della ragione. Vita di Pietro Verri*, Bologne, il Mulino, 2002.

On peut en conclure qu'il n'y a aucune mention de *l'opinione pubblica* dans les textes publiés dans les années 1760 par l'école de Milan. Mais si nous ouvrons les volumes de lettres, nous y trouvons assez souvent *l'opinione pubblica*. Il est vrai que, comme le dit Landi, « les études des historiens de la langue sont formelles : *opinione pubblica* est un emprunt linguistique au français et son usage est attesté pour la première fois en 1768 » (Landi, p. 165). Mais la correspondance entre les amis milanais du *Caffè* montre que la notion d'opinion publique ne leur était pas tout à fait inconnue. Dans la lettre de Pietro Verri à Gian Rinaldo Carli du 6 avril 1762, le cercle des ses amis est présenté en ces termes : « Cette petite et obscure société d'amis liés par l'amour pour l'étude, par la vertu, par la ressemblance de la condition, et mésestimée dans l'opinion publique, un jour peut-être sera appréciée (« farà parlare di sé ») et sera à l'honneur dans la patrie qui maintenant la persifle ». Lorsqu'Alexandre Verri voyage à Paris et Londres en 1766, ses lettres à son frère Pietro mentionnent fort souvent l'« *opinione pubblica* ». Le concept d'opinion publique est cependant pour Alessandro Verri vide de contenu. Il désigne l'orientation générale du public sans que le problème de la vérité ou fausseté y soit abordé. On peut signaler que c'est là la signification de l'opinion publique qui se trouvait dans l'*Émile* de Rousseau : « Par cela même que la conduite de la femme est asservie à l'opinion publique, sa croyance est asservie à l'autorité »<sup>9</sup>. Rousseau avait employé « opinion publique » en lui donnant exactement ce même sens dans la *Lettre à d'Alembert*, que les frères Verri et Beccaria connaissaient très bien. Rousseau se demandait comment on peut influencer la conduite des hommes sans recourir à la force : « Je réponds que c'est par l'opinion publique. Si nos habitudes naissent de nos propres sentiments dans la retraite, elles naissent de l'opinion d'autrui dans la société. Quand on ne vit pas en soi mais dans les autres, ce sont leurs jugements qui règlent tout »<sup>10</sup>. L'opinion publique est un principe-clef dans le *Manoscritto per Teresa* que Pietro Verri rédigea en 1777. Il s'agit d'un manuscrit destiné à sa fille pour l'instruire sur l'attitude qu'elle devait tenir face aux inégalités entre les deux sexes. L'opinion publique est donc l'estime générale que les femmes doivent conquérir pour s'affirmer dans la société. Verri donne des renseignements pratiques afin que sa fille puisse – comme il dit – « conquérir l'opinion publique » : « L'opinion publique vous aidera à trouver un bon mari, qui vous conservera son estime, celle de vos parents, de vos enfants, l'opinion forcera chacun à vous respecter depuis le Souverain lui-même et à travers toutes les classes de personnes [...]. Pour obtenir l'opinion publique prenez garde de vous abstenir des satires ou des désapprobations » : les hommes sont corrompus et les dénonciations du mal ne les forcent pas à suivre la vertu<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> *Émile*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1971, III, p. 257.

<sup>10</sup> *Lettre à Mr. d'Alembert sur son article Genève*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964, V, p. 85.

<sup>11</sup> Pietro Verri, *'Manoscritto' per Teresa*. A cura di Gennaro Barbarisi, Milan, Serra e Riva, 1983, p. 180.

Pour Pietro Verri et les collaborateurs du *Caffè*, l'*opinione pubblica* n'était pas une entité visible et active dans une dynamique politique qui pour cela était chargée d'une valeur positive : elle signifiait le reflet de la conduite des hommes et des femmes dans le jugement de la collectivité dans laquelle on vivait. Selon l'usage prévalant dans la langue française, le sens de l'opinion publique émergeait avec une connotation différente. Morellet en témoigna lorsqu'il introduisit sa traduction assez modifiée du traité *Dei delitti e delle pene*. Il s'agissait, disait Morellet, d'une contribution pour « travailler à perfectionner la législation ; et par une conséquence incontestable, la nécessité d'agiter sans cesse ces importantes questions, qui ne peuvent s'éclaircir que par le contraste des opinions particulières et se décider que par l'autorité irréfragable de l'opinion publique »<sup>12</sup>. Loin de concevoir l'*opinione pubblica* comme une autorité qui se forme dans la libre discussion, les hommes des Lumières en Lombardie eurent une idée neutre de ce que c'était l'*opinione pubblica*. On peut comparer cette signification de l'opinion publique chez les frères Verri et Beccaria avec le sens que l'on peut identifier dans la *Scienza della legislazione* de Gaetano Filangieri, publiée à partir de 1781. Filangieri employait *opinione pubblica* dans le sens « moderne » d'une orientation des citoyens qui se forme en tribunal des opinions et qui exerce donc une juridiction d'un type nouveau. Dans l'introduction à la *Scienza della legislazione*, Filangieri louait le discours que l'évêque de Tours, Jean de Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé, avait tenu au nouveau roi Louis XVI à l'occasion du couronnement : « Ce sujet courageux eut la hardiesse d'appeler son roi au tribunal de l'opinion publique, en lui rappelant que ce tribunal l'aura jugé un jour [...] ». Dans le livre quatrième de *La scienza della legislazione* le concept d'*opinione pubblica* joue un rôle capital en tant que fondement du projet de société à venir. Filangieri se rangeait ainsi du côté des idées que Raynal avait exprimées dans *l'Histoire des deux Indes*, en liant opinion publique et liberté de la presse. De l'avis de Filangieri, la liberté de la presse aurait favorisé la création d'une opinion publique juste et correcte. « Ce tribunal qui nous démontre avec les faits que la souveraineté est constamment et réellement dans le peuple et que celui-ci n'arrête jamais de l'exercer [...], ce tribunal, dis-je, est celui de l'opinion publique »<sup>13</sup>. Il est clair pour Filangieri qu'on peut détourner l'opinion publique chez un peuple ignorant ou corrompu, comme l'avaient dit Héliétius et d'Holbach<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> Franco Venturi, *Settecento riformatore. Da Muratori a Beccaria*, Turin, Einaudi, 1969, p. 330.

<sup>13</sup> Édition Jvone Gravier, Gênes, 1798, VI, p. 32.

<sup>14</sup> Cfr. *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*. Ouvrage posthume de M. Héliétius, in *Œuvres complètes*. Londres, 1781, IV, cap. XXI, p. 344: « L'opinion, dit-on, est la reine du monde. Il est des instants où sans doute l'opinion générale commande aux souverains eux-mêmes. Mais qu'est-ce que ce fait a de commun avec le pouvoir de la vérité ? Prouve-t-il que l'opinion générale en soit la production ? Non : l'expérience nous démontre, au contraire, que presque toutes les questions de la morale et de la politique sont résolues par le fort, et non par le raisonnable ; et que, si l'opinion régit le monde, c'est à la longue le Puissant qui régit l'opinion. [...] C'est la violence, la fourberie, le hasard, qui plus que la raison et la vérité ont toujours présidé à la formation des opinions générales ». Cfr. aussi Paul-Henri Thiry d'Holbach, *La politique naturelle ou*

Mais chez un peuple instruit, le tribunal de l'opinion publique sera « sage et vertueux ». L'opinion publique est donc l'institution qui représente le droit et le devoir de chaque citoyen à contribuer activement au bien de la société à travers ses idées. C'était au fond la même conception que Diderot avait proposée dans ses paragraphes pour l'*Histoire des deux Indes* : « L'opinion publique, chez une nation qui pense et qui parle, est la règle du gouvernement : jamais il ne la doit heurter sans des raisons publiques, ni la contrarier, sans l'avoir désabusée. C'est d'après cette opinion que le gouvernement doit modifier toutes ses formes [...]. La réclamation publique est constamment le cri de l'opinion ; et l'opinion générale est la règle du gouvernement : c'est parce qu'elle est la reine du monde, que les rois sont les maîtres des hommes »<sup>15</sup>.

En 1824 Leopardi reprit quelques-unes des questions que les frères Verri, Beccaria et Filangieri avaient traitées avant l'ère des révolutions. Leopardi connaissait fort bien les textes italiens et français des Lumières. Dans son *Zibaldone*, les références à Montesquieu à propos de l'esprit de son temps sont nombreuses et intéressantes (9 juin 1820). Le renvoi à la notion d'opinion publique chez les anciens Romains est fréquent. Mais c'est en 1824 que ces réflexions sur l'opinion publique se concentrent comme chez Verri, Beccaria et Filangieri sur l'interprétation de la société de son temps. Dans le *Discorso sopra lo stato presente dei costumi degl'Italiani*, longtemps inédit, l'opinion publique est considérée comme une forme inférieure de moralité pour la société italienne (et plus en général pour la société européenne) qui a perdu des liens moraux forts. Mais en Italie même ce type d'opinion publique est assez faible, ce qui concourt à la fragmentation de la société. Si l'opinion publique remplace la morale dans d'autres pays modernes, elle est absente en Italie : ce qu'on appelle aujourd'hui la privatisation de la conduite s'étalait sous les yeux de Leopardi<sup>16</sup>.

L'opinion publique est-elle la reine du monde? Les frères Verri et Beccaria auraient répondu : « Oui, malheureusement ». Filangieri aurait souri en répondant : « Le futur le montrera ». Leopardi aurait

---

*discours sur les vrais principes du gouvernement*, Londres, 1773, I/II [Hildesheim-New York, Olms, 1971], discours VI sur la liberté, où parmi les obstacles qui entravent la réforme des États fondée sur la vérité sont rappelées l'imposture, la tyrannie et l'opinion (p. 265). Voir Edoardo Tortarolo, « 'Opinion publique' tra antico regime e rivoluzione francese. Contributo a un vocabolario storico della politica settecentesca », *Rivista Storica Italiana*, 102 (1990), pp. 5-23.

<sup>15</sup> Cfr. *Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes*, Genève, Pellet, 1780, IV, p. 35.

<sup>16</sup> Giacomo Leopardi, *Discorso sopra lo stato presente dei costumi degl'Italiani*. Introduzione di Salvatore Veca. A cura di Maurizio Moncagatta, Milan, Feltrinelli, 2008.

rejeté la question : « Il n'y a pas d'opinion publique en Italie et c'est une tragédie ». Le livre de Sandro Landi montre pourquoi il y eut cette étonnante variété de sens.